Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 074-217400761-20250626-D25_16-DE

COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **10**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Marlène CHAFFARD, Isabelle JOYE

Pouvoirs : Jacqueline PECORARO à Christian BOCQUET, Brigitte BARRET à Marlène CHAFFARD, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

25/16

Absents : Jean BARDET, Brigitte BARRET, Valérie STEFANUTTI, Oliver COUET, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE, Jacqueline PECORARO, Guy PHILIPPE

Secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Objet : **AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE**

M. Yves GUILLOTTE, informe les membres du Conseil Municipal que

Vu la délibération n° 2023-54 du 14 décembre 2023 portant sur les travaux d'extension des écoles.

Considérant la vétusté des sanitaires, il a été décidé d'agrandir et rénover ces derniers afin d'être en cohérence avec les travaux d'extension de l'école et notamment l'augmentation du nombre de classe.

LIBELLE	APS	MONTANT HT
Rémunération initiale	138 040.00 HT	
Avenant n°1 (validation APD)		208 334.75 € HT
Avenant N°2 (extension école)		13 234.50 HT
Rémunération définitive		221 569.25 € HT
TVA 20 %		44 313.85 €
Total TTC		**265 883.10 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE l'avenant n° 2 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 221 569.25€ HT soit 265 883.10 € TTC soit un écart introduit par l'avenant de 6.35%
- AUTORISE le maire à le signer

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

MAIRIE DE CHOISY 74 (Haute-Savoie)

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,